

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 décembre 2023 en vue du bouclage du crédit de 1 357 000 francs destiné à l'équipement en matériel scénique mobile et en matériel technique de la nouvelle Comédie (PR-1085/5 votée le 20 mai 2015), avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 913 776,57 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, dépenses entièrement compensées à hauteur de 800 000 francs par le Fonds intercommunal FI, et pour 114 225,45 francs par l'assurance RC de la Ville de Genève, en dédommagement d'un dégât d'eau survenu le 13 août 2020, et enregistré en tant que revenu de fonctionnement en 2021.

22 octobre 2024

Rapport de M^{me} Michèle Roulet.

Cette proposition a été renvoyée le 16 janvier 2024 à la commission des finances. Cette dernière, présidée par M. Ahmed Jama, a traité cet objet lors de sa séance du 24 avril 2024. Les membres de la commission remercient M^{me} Maeva König pour la qualité de sa prise de notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage du crédit de 1 357 000 francs, relatif à l'équipement en matériel scénique mobile et en matériel technique de la nouvelle Comédie (PR-1085 V, votée le 20 mai 2015), un crédit complémentaire de 913 776,57 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – La dépense complémentaire prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

Séance du 24 avril 2024

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du DCTN

M. Kanaan précise que seuls les bouclements avec un dépassement sont présentés à la commission des finances. Ce dépassement est totalement financé, mais celui-ci doit tout de même être validé par le Conseil municipal, étant donné qu'il s'agit d'un financement tiers. Ce dépassement est principalement dû au besoin de mettre à jour les investissements pour les équipements scéniques avec un montant d'environ 800 000 francs, financé par un apport du Fonds intercommunal (FI). Le reste est attribuable aux dommages causés par une inondation dans les caves, nécessitant le remplacement du matériel, et qui a été pris en charge par l'assurance responsabilité civile (RC) de la Ville de Genève. Il ajoute que depuis, la Comédie tourne à plein régime et a fait ses preuves, y compris en termes de changement de direction avec l'arrivée de M^{me} Séverine Chavrier en juillet 2023.

Un commissaire aimerait savoir qui a pris en charge les opérations nécessaires à la suite des dégâts d'eau, en plus des dommages couverts par l'assurance RC de la Ville de Genève.

M. Kanaan répond que seules les tentures de scène ont été endommagées par la pluie et non le bâtiment, ce qui n'a pas nécessité une intervention supplémentaire. L'assurance RC n'a donc été sollicitée que pour le remboursement de ces tentures.

Le même commissaire demande si les tentures sont incluses dans les 1 357 000 francs.

M. Kanaan explique que les 1 357 000 francs représentent le crédit pour l'équipement en matériel scénique, qui a été dépassé de 800 000 francs, montant qui n'était pas prévu.

Une commissaire souhaite avoir confirmation qu'au final, cela ne coûtera rien à la Ville de Genève. M. Kanaan le lui confirme.

Un commissaire désire savoir si l'annulation du spectacle «Les Emigrants» a eu une incidence sur le bouclement de crédit.

M. Kanaan explique que la perte réelle est bien inférieure à ce qui avait été annoncé, car la Fondation d'art dramatique (FAD) a pu négocier avec ses différents

partenaires. Par ailleurs, il ajoute que cela concerne le budget de fonctionnement de la FAD, et qu'il faudrait plutôt directement lui poser la question lorsque la commission l'auditionnera pour les comptes de la saison 2022-23. En tout cas, il ne s'agit pas d'investissement.

Une commissaire se permet une petite digression en revenant sur une motion qui n'a pas été votée par le DCTN, et qui ne demandait que de permettre aux comédiens d'avoir un échange avec la FAD, de manière à songer à une éventuelle tournée de ce spectacle qui aujourd'hui appartient à l'Odéon.

M. Kanaan entend la frustration des comédiens et comédiennes de ne pas avoir pu se produire à Avignon. Mais ces mêmes artistes devraient aussi prendre en compte les souffrances du personnel technique. La FAD a eu ses raisons de ne pas communiquer activement, car c'était une situation complexe, qui aurait pu entraîner des suites judiciaires, et il fallait prendre le temps de renégocier le projet avec tous les partenaires concernés. Il conçoit que cette annulation était un incident regrettable en soi, mais celle-ci a permis de créer un marqueur en Europe de ce qui est acceptable en matière de fonctionnement dans le milieu de la scène.

Un commissaire revient sur ce crédit complémentaire de 913 000 francs et souhaite savoir à quoi il fait référence.

M^{me} Koelliker lui indique que c'est justement le dépassement qui a été entièrement financé par le FI et l'assurance RC de la Ville de Genève.

Un commissaire revient sur la digression du spectacle «Les Emigrants» et dit être mal à l'aise de faire une audition sur un objet que le Conseil municipal a refusé de renvoyer en commission. Il rappelle qu'une audition doit porter sur l'objet dont il est question dans l'ordre du jour, ici, la proposition PR-1601 et non autre chose.

Un commissaire souhaite savoir comment un dédommagement, lié à un dégât d'eau et versé par une assurance, peut s'ajouter au montant du dépassement de crédit.

M^{me} Koelliker explique qu'il s'agit là d'une dépense d'investissement, qui a permis le rachat des tentures abîmées par l'orage.

Un commissaire trouve surprenant qu'un bâtiment tel que la Comédie fasse déjà l'objet d'un dégât des eaux. S'agissait-il d'une erreur humaine ou d'un problème sous-jacent?

M^{me} Koelliker rappelle que le 13 août 2020, il y a eu un gros orage, et que la Comédie se trouvait encore en plein chantier.

Le président remercie M. Kanaan et M^{me} Koelliker pour la présentation, les libère et fait voter la proposition PR-1601.

Vote

La proposition PR-1601 est acceptée à l'unanimité par 15 oui (3 PLR, 3 Ve, 1 S, 3 S, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG, 1 EàG).